

Eau potable : les textes européens sur les matériaux de contact sont publiés



© Anoo

Plusieurs textes d'importance consacrés à l'eau potable ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* de ce mardi 23 avril. Trois décisions et trois règlements viennent ainsi compléter la réglementation relative aux matériaux en

contact avec l'eau destinée à la consommation. Ces six textes découlent de la révision de la directive relative aux eaux destinées à la consommation humaine finalisée en décembre 2020 et qui harmonise le cadre européen sur ce sujet.

Les trois décisions d'exécution précisent les méthodes d'essai et d'acceptation, l'une pour les substances de départ, les compositions et les constituants, l'autre pour les matériaux finaux. La troisième dresse la première liste positive européenne de substances de départ, compositions et constituants.

À ceux-ci s'ajoutent trois règlements délégués : l'un concerne les procédures d'évaluation de la conformité des produits, avec notamment les éléments que doit comporter la déclaration de conformité. Le deuxième propose des spécifications harmonisées et un symbole commun à apposer sur les matériaux en contact avec l'eau. Le troisième précise la procédure pour inscrire ou supprimer une substance des listes positives européennes.

Ces dispositions s'appliqueront à partir du 31 décembre 2026. En attendant, les dispositions françaises continuent à s'appliquer. Un arrêté les adaptera d'ici l'entrée en vigueur.

Article publié le 23 avril 2024



Florence Roussel, journaliste
Directrice de la rédaction et rédactrice en Chef d'Actu-Environnement

Actu-Environnement

© 2003 - 2024 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).